

67
AG

Récits vécus
Seize ans au Maroni

Notice

sur la

Guyane Française

PAR

VICTOR DARQUITAIN



PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
RUE JACOB, 17

Librairie maritime et coloniale

—
1911

BIBLIOTHÈQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20032269

SAG
15713

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

67
A6



BIBLIOTHÈQUE ALEXANDRE FRANCONIE



~~106~~
67

NOTICE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE

~~1869~~
67

Récits vécus
Seize ans au Maroni

Notice

sur la

Guyane Française



PAR

VICTOR DARQUITAIN



CONSULTATION
SUR PLACE

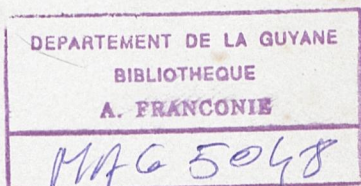
PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

RUE JACOB, 17

Librairie maritime et coloniale

—
1911



PRÉFACE

Ce petit livre s'offre à l'attention de ceux, encore trop rares, qui s'intéressent aux études coloniales : futurs colons ou simples curieux de l'évolution des petites Frances éparses dans tous les mondes. Il ne sera pas moins utile, pas moins attachant pour les coloniaux, pour ces populations antillaises qui essaient si vaillamment les Amériques, centrale et méridionale, française et étrangères.

Sans prétention littéraire, sans affectation scientifique, avec une impartialité sincère, l'auteur nous ouvre comme une Guyane nouvelle.

Cette terre française, riche, hospitalière, est une grande méconnue. Des expéditions, à la fois téméraires et stériles, y ont été, au cours des siècles, fauchées, moins par l'implacable rigueur du climat, que par le défaut d'un plan rationnel et par l'ignorance aventureuse de leurs chefs.

D'où la légende : la Guyane, terre de mort.

Plus récemment, elle s'offrit au législateur français pour un essai de colonisation pénale. L'échec partiel et nullement définitif de cette colonisation, hébétée sous la paperasserie, ligottée par des conceptions timides et routinières, étouffée par l'inertie administrative, s'est encore retourné contre la Guyane. L'exemple de la Nouvelle-Zélande, fécondée et

enrichie par les *convicts*, a été oublié. L'opinion superficielle, c'est-à-dire la presque unanimité de l'opinion, a refusé toute valeur productive à ces milliers d'énergies jetées sur une terre fertile; elle n'a vu, dans le mouvement pénitentiaire, que l'exutoire ouvert à des éléments sociaux malsains, que l'exode de citoyens « indésirable » sur un sol lointain et désolé.

D'où la légende : la Guyane, terre des forçats.

Contre ces fumées funestes, contre cette déconsidération injuste d'une terre généreuse, c'est un Antillais qui, lui, avait fait crédit, et qui s'en est bien trouvé, qui, l'ayant connu, l'a aimée, c'est un Antillais qui s'élève. Et son livre a toute la beauté d'un acte de foi et d'un acte de réparation.

Lisez le petit ouvrage de M. Darquитай, sobre et si simple. Parcourez avec lui ces forêts de la Guyane, richesse et parure de la terre; scrutez les statistiques commerciales; analysez, avec ce guide sagace, les causes générales de succès de l'exploitation agricole et la raison des mécomptes actuels.

Et vous sortirez de cette lecture plein d'espoir en l'avenir économique, commercial et industriel de la Guyane, si la métropole seconde ses efforts; si les capitaux, craintifs jusqu'ici, ne se dérobent plus à ses appels; si on ne laisse pas sans outillage et sans réseaux, contre la concurrence hollandaise et anglaise, cette « France équinoxiale », débordante de sève et d'ardeur.

Tels sont les enseignements du petit livre de M. Darquитай; tels sont les résultats d'une enquête minutieuse qu'un vétéran de la conquête pacifique de la Guyane a menée, jour par jour, pendant trente des meilleures années de sa jeunesse. Ces résultats, ces enseignements sont livrés au public sous des divisions claires, dans une langue précise et élégante.

Bien rares sont les monographies sérieuses parues sur nos colonies, et tous ceux qui voudraient connaître celles-ci

autrement qu'à travers les fables bâclées par les voyageurs frivoles, ou perfidement soufflées par des écrivains de mauvaise foi, se plaignent de cette lacune.

Elle est comblée, pour la Guyane, par l'ouvrage si substantiel, si vécu, si sincère, de notre compatriote et ami, M. Darquитай.

On ne pourra plus désormais, après la lecture de ces pages attachantes, ignorer et méconnaître le pays qu'elles dévoilent, si riche et si plein d'avenir. La Guyane, pour reprendre un mot de l'auteur, peut devenir, si le veulent l'activité des colons et la hardiesse intelligente des capitalistes antillais et métropolitains, non plus l'*El Dorado* fragile des vieux conquitateurs affamés seulement d'or, mais l'Eldorado moderne et stable de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

R. ATTULY,

Avocat près la cour d'appel de Paris,
Secrétaire adjoint de la "Solidarité coloniale".





BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIE
CAYENNE



VICTOR DARQUITAIN

ANCIEN FONDÉ DE POUVOIRS DE LA TRÉSORERIE DU MARONI
NÉGOCIANT A LA GUYANE FRANÇAISE
MEMBRE DE LA MISSION COLONIALE FRANÇAISE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE



NOTICE

SUR LA

GUYANE FRANÇAISE

I

LA GUYANE — SA CONFIGURATION GÉOGRAPHIQUE

La Guyane se trouve enclavée dans la partie centrale de cet immense continent de l'Amérique, qui s'étend de la Patagonie au Canada. Elle est bornée, au sud, par le Brésil et a pour limites le fleuve Oyapock; au nord-ouest, par le Maroni, dont la rive gauche limite la Guyane hollandaise, et, au nord-est, par la mer. Son territoire s'étend de la mer jusqu'aux montagnes des Tumuc-Humac, distantes d'environ quatre cent mille mètres, que seul le Dr Crevaux a explorées, en compagnie du Boni Apatou, bien connu de la Société de Géographie¹.

Les Tumuc-Humac sont en contre-bas de la Cordillère des Andes et précèdent le fleuve des Amazones, que Crevaux a descendu lors de sa première exploration, en passant par le Maroni, qui fut son

¹ *Apatou est mort l'année dernière, à Saint-Laurent-du-Maroni, ignoré de ceux qui avaient pour devoir de rendre un dernier hommage à cet humble serviteur de la science. Apatou, chef d'une tribu de Boni (anciens esclaves affranchis), est celui qui, à la tête de ses compagnons, guida le Dr Crevaux dans ses explorations.*

point de départ. La science a perdu une de ses premières lumières dans cet intrépide explorateur, qui fut massacré par les Tobas, peuplade indigène, Indiens anthropophages.

Les explorateurs qui ont voulu suivre les traces de Crevaux n'ont rien ajouté au butin scientifique dont il a doté la France et la Société de Géographie. La situation de cette ceinture de montagnes n'est connue, sans aucun autre contrôle, que par la description qu'il nous en a faite ; cependant les chercheurs d'or sont arrivés assez près des Tumuc-Humac, jusque chez les Oyacoulés, autres peuplades sauvages qui se trouvent dans l'extrême Itani, et ont déjà bouclé la ceinture du Maroni à l'Oyapock en un trajet qui n'est pas sans péril.

Richesses commerciales, industrielles, agricoles.

Ayant passé vingt-quatre ans à la Guyane, nous avons tenu à communiquer notre impression sur ce pays, dont la France peut tirer un profit considérable.

Sur cette terre guyanaise, un grand nombre d'industries peuvent s'ouvrir un débouché ; les capitaux qui seraient dirigés de ce côté trouveraient un placement fructueux.

Notre exposé a pour but d'apporter des renseignements complémentaires tant à ceux qui, à un titre quelconque, se sont intéressés à la Guyane et qui ont déjà acquis des connaissances sur cette petite France équatoriale, qu'à ceux qui, désireux d'aller chercher fortune au delà de l'Atlantique, voudraient être fixés sur les moyens possibles de s'y créer une situation.

Nous tâcherons donc de présenter la Guyane sous tous ses aspects ; mais nous insisterons d'une façon particulière sur les trois éléments vitaux de ce pays, nous voulons dire l'agriculture, le commerce, l'industrie.

Abordons le point de vue industriel, le plus intéressant des trois.

A ce point de vue, la Guyane est, entre toutes les colonies françaises, celle qui, à coup sûr, présente le plus vaste horizon. La culture, qui était florissante il y a à peine quarante ans, a été



Types d'Indiens du Haut-Inini.

graduellement abandonnée et remplacée par l'industrie aurifère¹, qui forme aujourd'hui l'unique ressource de la colonie.

Le commerce, dont les fluctuations sont subordonnées à celles de l'or, subit parfois des crises dont la cause est uniquement due aux ralentissements qui se manifestent dans les productions minières.

¹ La découverte de l'or en Guyane remonte à 1855.

Main-d'œuvre insuffisante.

Il faut à ce pays, que la Nature a si richement doté par la fertilité de son sol et par le précieux métal qui se trouve dans ses entrailles; il faut, disons-nous, à ce pays, qu'on peut sans hésitation surnommer pays de cocagne, des bras.

La Guyane présente une superficie de 77 000 kilomètres carrés; elle représente à peu près la sixième partie de la France, qui en comporte, elle, 500 000; mais la population n'est pas en rapport avec ce vaste domaine, qui ne possède que 30 000 habitants environ, ce qui représente plus de 2 kilomètres carrés pour un habitant¹.

Ces chiffres sont suffisamment éloquents pour que, en France, nous constatons qu'il y a ici plus de place qu'il n'en faut pour loger des hommes courageux, soucieux de se créer un avenir.

Ceci dit, nous devons envisager maintenant le moyen par lequel chacun pourra obtenir le résultat qu'il attend du métier qu'il aura adopté.

Étant donné le manque de bras, c'est à l'immigration que nous devons recourir; voilà le remède qu'il faut pour mettre en valeur les richesses du sol.

Quelques tentatives de culture ont été faites par les Antillais émigrés à la suite de l'éruption du volcan de la montagne Pelée. Les autorités du pays, prenant en considération le sort de ces infortunés, leur avaient concédé des terres non loin du chef-lieu, à neuf kilomètres de la cité. Le travail de ces courageux cultivateurs fut des plus productifs; tout le domaine de Montjoli², qui présente une vaste superficie, a été avantageusement cultivé, si

¹ *Le dernier recensement, qui date du mois d'août 1908, accuse exactement un chiffre de 29 935 habitants. En comprenant : 1^o les militaires de toutes armes en activité de service; 2^o les marins embarqués; 3^o les chercheurs d'or (dans les bois non recensés individuellement); 4^o les tribus indigènes; 5^o les transportés, on atteint un chiffre global de 39 349.*

² *C'est le nom du centre où furent établis les sinistrés après l'éruption du 8 mai 1902.*

bien que les denrées alimentaires qui, jusqu'à cette époque-là, se vendaient à des prix excessifs, ne coûtent pas plus cher aujourd'hui qu'aux Antilles.

Cet essai est une preuve concluante de la production que pourrait fournir le sol, si la culture se faisait sur une plus grande échelle.

Comme culture maraîchère, tout pousse à souhait, et, sur ce point, on peut comparer la terre de la Guyane à la terre promise de l'histoire ancienne.

Une grande ennemie.

Il existe cependant un insecte destructeur des plantes légumineuses, et qui s'attaque même aux arbres fruitiers : c'est la fourmi dite *fourmi manioc*, dont les mandibules, très dures, présentent la forme d'un compas d'épaisseur. Les deux faucilles dentelées permettent à cet insecte de scier la tige la plus forte. Cette fourmi, adulte, atteint jusqu'à deux centimètres de longueur; elle met à la besogne une activité étonnante; c'est ainsi qu'un arbre attaqué le soir par ces laborieux travailleurs nocturnes est, le lendemain matin, complètement dépouillé de ses feuilles. Le mâle, bûcheron expérimenté, attaque l'arbre dans toutes ses ramifications, tandis que la femelle reste à terre pour transporter au nid le butin récolté. Le mâle s'attaque à la naissance du pétiole de la feuille, la sectionne par un mouvement circulaire, laisse tomber la feuille qui est immédiatement recueillie par la ménagère, qui s'empresse de la déposer en lieu sûr, à l'abri du soleil. Leur habitation est souterraine, et cet abri comporte diverses galeries, dont les orifices se retrouvent quelquefois à des distances de cent et cent cinquante mètres.

Il y a deux moyens d'enrayer l'invasion de ces insectes destructeurs : le sulfure de carbone est quelquefois employé à leur destruction; mais, pour que cette matière produise un effet satisfai-

sant, il faut, avant de s'en servir, explorer le terrain occupé par ces fourmis, chercher les divers orifices par lesquels elles ont accès, et l'opération, qui consiste à verser le sulfure dans une des bouches de ces galeries, ne réussit qu'à la condition que toutes les autres issues soient hermétiquement fermées. L'approche d'une torche allumée au bord de l'orifice resté ouvert provoque la naissance des gaz qui, en se dégageant, produisent une explosion répercussive qui s'étend dans toutes les directions des galeries. Aucune n'échappe à l'asphyxie, ni à la commotion que produit la détonation ; mais il n'est pas dit que d'autres ne reviennent pas dans la région où les premières ont été détruites. Pour enrayer l'invasion d'une façon définitive, le moyen le plus pratique est encore de faire des tranchées d'environ un mètre cinquante autour du terrain que l'on veut planter, et, par ce procédé, on leur intercepte tout passage.

La fourmi manioc est nomade, elle vit en famille et, lorsqu'elle a vécu pendant quelques jours des plantes des jardins potagers ou des feuilles des arbres qu'elle a dépouillés, elle change de région et va chercher pitance ailleurs. Elle dévaste tout sur son passage : herbes fraîches, tiges, pousses tendres, tout est rasé ; le sol est nettoyé, et la trace qu'elle laisse représente un véritable sentier.

II

DE LA CULTURE

Comme denrées similaires de celles qui se cultivent en Europe, propres à l'exportation, toutes les céréales : l'*orge*, l'*avoine*, la *luzerne*, le *seigle*, viennent à merveille. Le *maïs* et le *riz* surtout, qui fait la richesse de nos possessions indo-chinoises, sont d'un excellent rapport. Tous les essais faits jusqu'ici, dans ces sortes de cultures, ont donné les résultats les plus heureux.

Quant aux produits exotiques, ils présentent des richesses incalculables. Les productions de la Guyane dans ce genre de culture, à l'époque où elle possédait l'immigration indienne, sont relativement trop récentes pour que le souvenir de cette ère de prospérité se soit déjà effacé de la mémoire de ceux qui se sont intéressés à l'économie politique des possessions françaises, et à celle de la Guyane en particulier.

Le *cacao*, le *café*, le *roucou*, le *girofle*, la *cannelle*, la *canne à sucre* ont, d'après les statistiques de l'époque, rivalisé avec les produits si réputés de la Guadeloupe et de la Martinique. Et ceux qui dirigeaient ces plantations étaient des colons français, des hommes comme il n'en manque pas en France, dont le courage et la volonté planaient au-dessus de tout amour du clocher, de toute crainte de climat ou autres inconvénients que l'on rencontre parfois.

Nous citerons, parmi ces vaillants colonisateurs dont les noms ont passé à la postérité et qui ont servi d'exemple à une foule

d'autres Européens : les Bar, les Goyriena, les Gaillot, les Barrat, les Carnavan, les Leblond, les Lhuerre et tous ceux qui ont fait souche dans le pays, et dont les descendants représentent l'élite de la population actuelle.

Les anciennes sucreries.

En parcourant les domaines qui s'étendent du Tour de l'île au Dégrad des cannes, jusqu'aux abords de la rivière du Mahuri, on retrouve encore debout des cheminées des anciennes usines et sucreries jadis prospères; des canaux aujourd'hui envasés, qui facilitaient, à l'aide de chalands, le transport du sucre et de la mélasse destinés à l'exportation, et qui ne présentent plus que l'aspect lamentable de ruines. A l'aide de bras, ces cultures peuvent être relevées et la Guyane reconquérir son ancienne splendeur.

Toujours l'immigration indispensable.

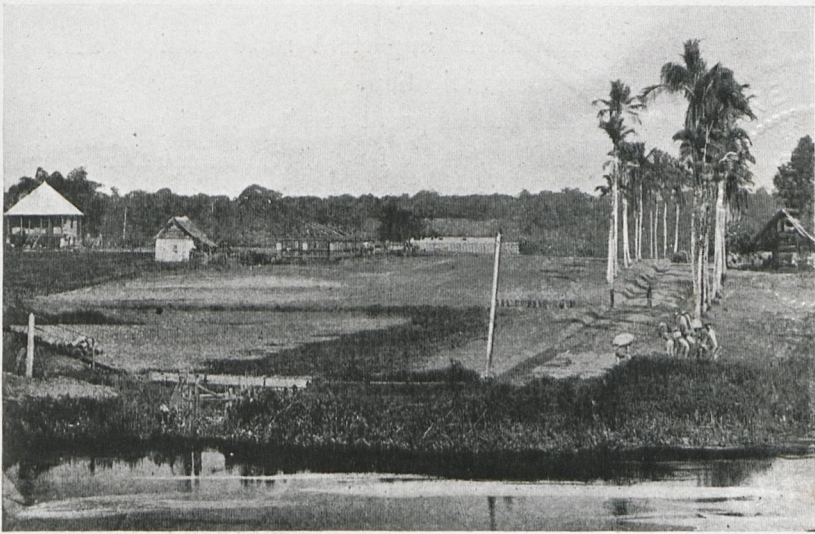
Nous avons dit que pour redonner à la Guyane sa prospérité d'antan, l'immigration est le seul moyen d'action qui se présente. A l'aide d'immigrants anglais ou javanais, par exemple, et moyennant un salaire rémunérateur, on pourrait mettre les terres en valeur. Mais il y a encore mieux à faire : Nous pourrions faire appel à la bonne volonté de nos compatriotes de France et des Antilles, au lieu d'employer l'élément étranger, et chacun y trouverait son compte; car il ne s'agirait pas, dans ce dernier cas, de cette immigration servile, avilissante, du coolie importé de l'Inde, mais bien d'un exode de citoyens de bonne volonté qui viendraient chercher fortune avec des garanties qui leur permettraient de ne jamais chômer.

Voilà comment nous comprenons cette immigration que nous préconisons. Du reste, nous aurons l'occasion de revenir sur cette

question, et nul doute que nous ne soyons compris par ceux qui savent que la liberté ne s'acquiert que par le travail.

*
*
*

Le Guyanais en général se contente de peu, chacun ayant un petit patrimoine qui lui permet de vivre dans une aisance relative. Il n'a pas les visées hardies de l'Antillais, qui, lui, aime l'aventure. C'est pourquoi, en dépit de la fortune qu'il pourrait se créer



Maroni. — Camp de Charvein.

sans beaucoup d'efforts, il ne rêve trop que l'autonomie.

Nous croyons savoir que le nouveau député de la Guyane est partisan de l'immigration libre, et, si le conseil général actuel veut suivre ses idées de progrès, la Guyane trouvera l'élément d'immigration à sa porte même et sans beaucoup de frais. Nous voulons parler de la Guadeloupe et de la Martinique, qui regorgent de population. Malgré la vaillance et le noble orgueil du cultivateur antillais, qui ne veut pas qu'il soit dit que son voisin fera un plus beau chou ou une plus belle carotte que lui, la terre est trop petite, et il n'y en a pas assez pour tout le monde.

Que l'État donne des concessions de terrains aux Antillais et aux colons de France, tandis que la colonie leur assure leur subsistance pendant la période du défrichement, à l'exemple des conditions qui furent faites pour Montjoli, les quelques dépenses qu'aurait faites la colonie seraient largement compensées par le résultat

Voies de pénétration.

Un autre projet non moins important reste aussi à exécuter : il s'agit des voies de communication.

Avec des capitaux dont l'emprunt serait garanti par l'État, on créerait des lignes de chemins de fer qui serviraient à la communication entre eux des divers centres. Ces centres ne peuvent trouver l'écoulement de leurs produits, surtout du bétail, faute de route.

Par un recensement relativement récent, fait par l'Administration locale, des espèces bovine, porcine, ovine et chevaline, on a relevé un chiffre de plus de treize mille têtes de bétail dans les seules communes de Sinnamary, Kourou et Iracoubo¹.

Élevage et alimentation.

Il existe, dans ces contrées sous le vent, de vastes et fertiles pâturages où les animaux vivent presque à l'état sauvage. Faute de communication, l'alimentation du chef-lieu et des centres de

¹ Voir Journal officiel de la colonie. — Recensement de 1894 :

<i>Chevaux et juments.</i>	218
<i>Anes, baudets étalons.</i>	62
<i>Mulets.</i>	99
<i>Porcs.</i>	6 732
<i>Béliers et brebis.</i>	203
<i>Cabris.</i>	337
<i>Bêtes bovines.</i>	6 199
<i>Total.</i>	<hr/> 13 850

la transportation est assurée par le bétail qu'on amène des côtes du Vénézuéla. Le fournisseur actuel qui, depuis dix-huit ans, pourvoit, sans concurrence sérieuse, à cette alimentation, perçoit chaque année une somme relativement importante¹ qui passe à l'étranger. Les bœufs qui servent à assurer cette fourniture sont, pour la plupart, capturés au hasard de la chasse qui leur est faite dans les immenses savanes du Vénézuéla. Aucun triage n'étant fait avant l'embarquement, il s'ensuit que les bœufs ainsi livrés à l'État et à la consommation sont souvent des animaux trop vieux pour être propres à l'alimentation, et, partant, l'Administration comme le public se voient contraints d'accepter souvent une viande de qualité inférieure et qui laisse à désirer surtout par sa maigreur, tandis que dans le pays même il existe des animaux de choix à la chair succulente, mais que les éleveurs guyanais, privés des moyens de transport, sans route ni voie ferrée, voient leur bétail servir souvent de proie aux jaguars qui abondent dans certains centres.

C'est pour obtenir ce résultat navrant que les habitants des communes font jusqu'ici l'élevage, avec l'opiniâtre espoir de recueillir un jour le fruit de leur labeur. Ils mériteraient d'être plus encouragés.

¹ *Prévisions du cahier des charges : 488 000 kilogrammes, dont*

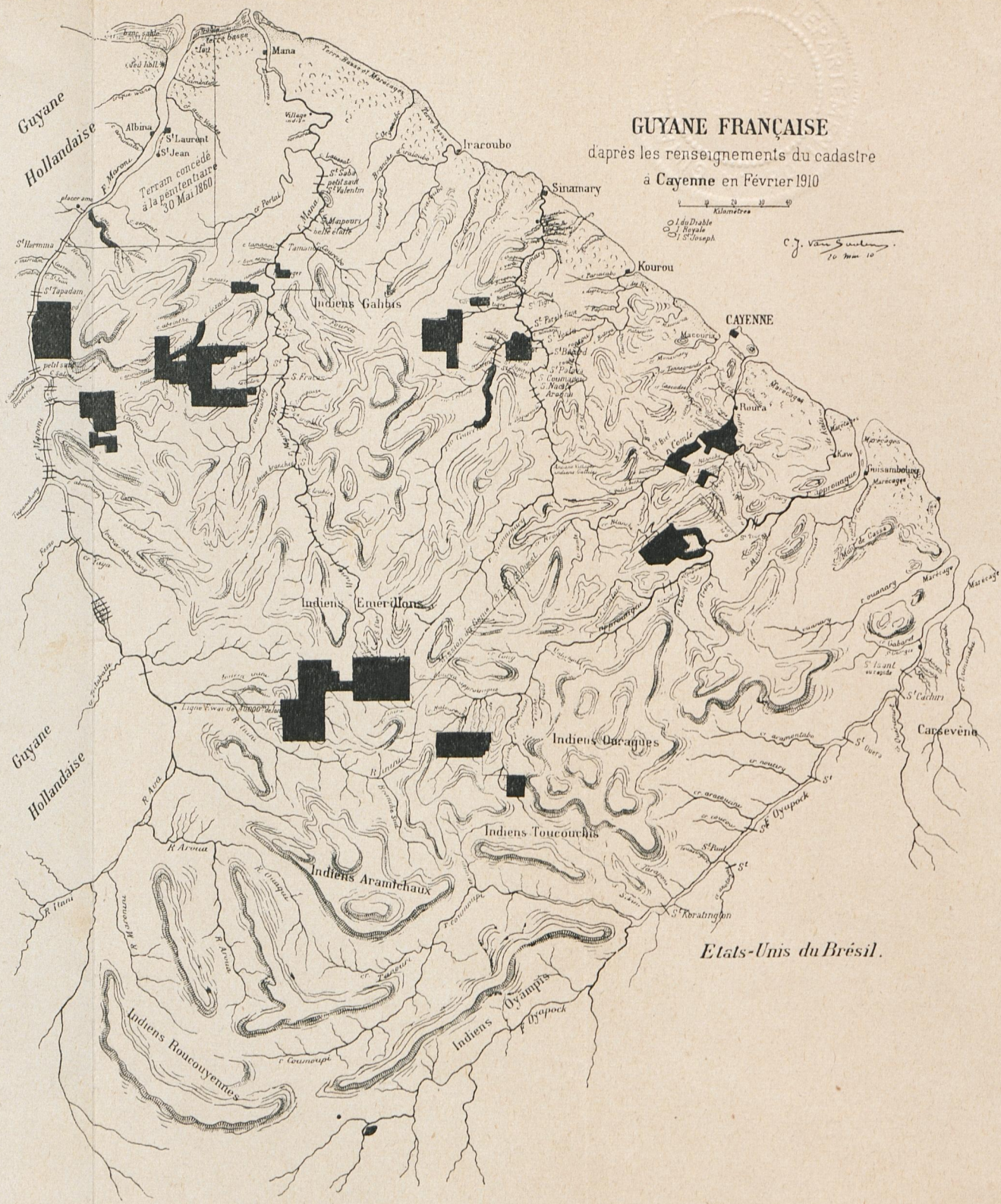
<i>Pour le 1^{er} groupe (Cayenne, Iles, Kourou).</i>	<i>224 000 kilogr.</i>
<i>— 2^e — (Maroni).</i>	<i>264 000 —</i>

Cautionnement provisoire :

<i>Pour le 1^{er} groupe (1^{er} lot).</i>	<i>15 000 francs</i>
<i>— 2^e — (2^e —).</i>	<i>20 000 —</i>

Cautionnement définitif :

<i>Pour le 1^{er} groupe (1^{er} lot).</i>	<i>25 000 francs</i>
<i>— 2^e — (2^e —).</i>	<i>40 000 —</i>



CARTE DES PLACERS. — (Extrait des « Notes sur la Guyane française, l'Industrie aurifère, le Dragage des Placers », publiées par la C^{ie} G^{ie} Equatoriale, 55, rue St-Lazare.)

III

RICHESSSES FORESTIÈRES DU BALATA ET DES DIVERSES ESSENCES DE BOIS LEUR EXPLOITATION

A côté de l'exploitation de l'or et de l'élevage du bétail, il existe d'autres sources de richesses non moins grandes pour la colonie.

Il s'agit de l'exploitation de la gomme de balata d'une part et de celle du bois de construction de l'autre.

Le balata, autrement dénommé arbre à caoutchouc et qui est exactement le *Hetra trifoliata*, abonde dans de nombreuses régions où cet arbre pousse en famille, et tout le sol en est couvert.

Les expériences faites jusqu'ici dans l'exploitation de la gomme, qu'on recueille de l'écorce de cet arbre, démontrent qu'un kilogramme de lait coagulé donne une moyenne de deux cents pour cent de bénéfice net.

A six ans, l'arbre est adulte. Chaque arbre produit une moyenne de cinq litres de lait. Le moyen le plus rationnel de tirer la quintessence du lait qu'il peut donner, est de pratiquer des incisions verticales sur tout le pourtour du tronc. On fait aussi converger plusieurs fissures dans une même canalisation. Le lait qui jaillit de ces diverses saignées est recueilli dans des écuelles de cale-

basse¹ placées à la base de l'arbre. Cette première opération faite, le liquide est versé dans un bac rectangulaire d'environ 1^m,25 de long sur 0^m,80 de large et profond de 0^m,10. On expose le bac au soleil, et l'évaporation de l'eau se produit graduellement et simultanément avec la coagulation du lait qui prend une teinte saure. Au bout de vingt-quatre heures, il se forme une croûte d'environ dix à quinze millimètres qu'on détache au fur et à mesure; chaque feuille enlevée est de nouveau exposée au contact du soleil sous l'autre face, et, lorsque les deux parties sont glacées au même degré, on les empile et on en fait des ballots de cinquante à soixante kilos.

L'arbre peut être saigné de nouveau après une période de trois ans de repos, et le lait qu'on en recueille donne un rendement égal à la première fois; mais il faut, pour qu'il ne meure pas aux premières saignées, ne s'attaquer qu'à l'écorce, en évitant d'offenser l'aubier.

Dans un hectare, d'après le peuplement du terrain, le nombre d'arbres varie entre quatre cents et cinq cents, soit un espace moyen de quatre à cinq mètres de distance entre chaque arbre.

Les vallées sont plus abondantes en balata que les flancs de coteaux, et il y a une différence appréciable de rendement entre ceux des gorges, qui sont bien plus riches en sève, et ceux des mamelons.

Toutes proportions gardées, nous constatons qu'un hectare de terrain produit une moyenne de vingt mille litres de lait qui, arrivé à l'état de coagulation, représentent en poids les deux tiers de la quantité en litres, soit à peu près quatorze mille kilos.

*
* *

Les bois de construction et d'ébénisterie abondent dans ce pays. Les essences les plus communément employées sont, pour la construction : le wapa, le wacapou, le balata (le même balata

¹ *Le calabassier est une bignoniacée dont les fruits ont la peau très dure. On les scie, dans le sens de la queue au nombril, en deux parties égales. Ces récipients rustiques servent à divers usages domestiques, soit à la campagne, soit dans les ménages pauvres.*

duquel on extrait la gomme), le grignon, le cèdre, l'encens, l'angélique, etc.; et, pour l'ébénisterie : l'acajou, le bois violet, l'ébène, le laître moucheté, le satiné rubané et une variété d'autres. Le bois de rose, qui appartient aussi aux bois d'ébénisterie, possède la double qualité de faire de beaux meubles et de servir aux parfumeurs par la sève qu'il fournit et dont le parfum, sous forme de lotion ou d'extrait, est si justement apprécié par nos aimables Parisiennes qui trouvent, dans ce suave produit, un élément de toilette digne de la délicatesse de la fraîcheur de leur teint rosé.

L'exploitation de l'essence de bois de rose est on ne peut plus productive, en raison du prix du litre, qui vaut sur place de trente-cinq à cinquante francs.

Le procédé employé jusqu'ici, pour obtenir l'essence que renferme ce bois, consiste à déchiqúeter les tronçons à l'aide d'un instrument mécanique; lorsque les morceaux sont hachés menus, ils sont empilés et mis sous une presse à vapeur de forte puissance; l'essence éliminée du bois est recueillie à l'aide d'une petite canalisation pratiquée à la base du pressoir; le liquide est ensuite passé à la distillation pour être dépouillé de tout corps étranger, et tombe par gouttelettes accélérées dans le réservoir récepteur. Un mètre cube de ce précieux bois peut produire environ cinq litres cinquante d'essence.

Il existe à Cayenne diverses distilleries de bois de rose, et tous ceux qui, à notre connaissance, se sont adonnés à cette productive industrie en ont tiré un parti avantageux. Mais c'est une exploitation qui nécessite des frais d'installation qui ne sont quelquefois pas à la portée de toutes les bourses ni des bonnes volontés.

*
* *

La majeure partie des autres bois de construction sont incorruptibles; ni les ans ni les insectes ne les entament. La durée en est pour la plupart égale à celle de la pierre.

L'hôtel du Gouvernement, dont la charpente est faite de diverses essences, est intact après plus de cent cinquante ans. Cet édifice fut construit par les Pères jésuites, en 1749, et terminé en 1752. Après le rappel des jésuites, le premier gouverneur qui habita ce

bâtiment fut Victor Hugues. Depuis, il a toujours servi de séjour aux divers gouverneurs qui se sont succédé jusqu'à nos jours. Il y a dans cet hôtel une vraie relique, aussi antique que sa construction et dont l'existence est digne d'être connue : c'est la pendule qui orne le fronton de cet édifice. Elle provient d'une fabrique de la ville de Liège; avant d'être placée à l'hôtel du Gouvernement, elle servait d'ornement à la Tour carrée, première citadelle construite par les jésuites.

IV

DE L'INDUSTRIE AURIFÈRE ET DES VOIES DE COMMUNICATION

Nous avons dit que les Guyanais, ayant abandonné la culture pour se livrer à la recherche de l'or, vivaient presque exclusivement des revenus de leurs gisements aurifères. Mais cette situation que le pays s'est créée et qui, jusqu'ici, a suffi à ses besoins, peut lui faire défaut.

Les descriptions scientifiques et géographiques étant superflues dans cet exposé, établi exclusivement pour augmenter les connaissances de ceux qui ne se soucient pas de confier au hasard le succès de leur entreprise, mais prétendent, au contraire, ne placer qu'à bon escient, nous ne traiterons que des côtés pratiques qui mènent droit au but.

La question aurifère étant l'une des plus imposantes et des plus sensationnelles entre toutes les exploitations auxquelles on peut se livrer à la Guyane, nous ne devons pas regarder d'un œil indifférent les progrès d'amélioration que font, dans cette industrie, nos voisins les Néerlandais.

Sans outrepasser les limites du pessimisme, nous devons entrevoir que les divers avantages que nous tirons de l'exploitation aurifère peuvent sensiblement diminuer, et cela plus tôt qu'on ne le croit.

Après une étude approfondie des moyens de concurrence bien caractérisée, contre laquelle la Guyane française aura à lutter avec

la Guyane hollandaise, nous devons coopérer et nous faire aider par tous les moyens en notre pouvoir pour conjurer le désastre dont nous menacent nos voisins, par l'établissement de leur chemin de fer de pénétration. Le danger est imminent, et il deviendra irréparable si le projet que nous avons préconisé de créer des voies ferrées dans l'intérieur de nos domaines ne trouve pas son application. Un appel au Gouvernement pour aider à l'exécution de



Saint-Laurent. — Départ de pirogues pour les placers.

ce projet est de toute urgence, et nous voulons bien espérer que l'État, pour ne pas laisser une de ses plus belles colonies tomber dans le dénuement, écoutera les appels de la population et de l'édilité du pays.

Voyage au pays de l'or.

Les zones aurifères ne sont accessibles que par les fleuves, et les pirogues sont les seuls moyens de transport. Ces frêles embarcations sont montées par des Boschs ou des Peaux-Rouges, qui

les dirigent soit à la pagaie, soit au takari¹, avec une adresse incomparable.

De distance en distance on rencontre des chaînes de rochers quelquefois gigantesques, qui traversent le fleuve, et au faite desquels se forment des cascades de plusieurs mètres de chute. Les canots sont alors déchargés et tirés par de solides cordelles. Le *Saut* ainsi franchi, l'embarcation est rechargée de ses colis et de ses passagers.

La nuit venue, l'expédition va chercher un refuge sur la berge; mais il arrive souvent qu'on se trouve entre deux escarpements abrupts qui rendent l'atterrissage impraticable; on recourt alors aux îlots qui parsèment la rivière. Certains sont boisés, mais d'autres ne présentent qu'une nappe de sable.

A défaut de troncs d'arbres pour attacher les hamacs, on improvise des constructions de hasard en forme de triangles isocèles à l'aide de fourches, et l'on s'installe à la belle étoile.

Il n'est pas rare de rencontrer aussi, sur le sol et sur la berge du campement, des arbres dont les rameaux touffus balayent la terre en guise de parasol, tandis que le tronc offre un abri naturel au voyageur. Les arcabas, prenant naissance à la base de l'arbre, sont de solides contreforts, dont la forme présente la figure de l'hypoténuse d'un triangle rectangle. Cet édifice naturel possède trois ou quatre compartiments, dans l'enfoncement desquels on se trouve placé comme sous une voûte et parfaitement abrité contre la pluie.

Le trajet est de quinze à vingt jours, quelquefois d'un mois, suivant la distance du lieu d'exploitation. Mais les distractions de toute nature que l'on rencontre sur son passage : la contemplation de ces sites pittoresques, cette luxuriante végétation que tous les explorateurs sont unanimes à reconnaître unique au monde, l'abondance du gibier qui fait le bonheur des disciples de Nemrod, et enfin les moyens rustiques de délassement en pleine forêt lorsque les canots atterrissent, le soir ; toutes ces surprises de la

¹ Le takari est une longue perche de six à huit mètres, dont se sert celui qui est à l'avant du canot pour le faire avancer et l'empêcher de dévier dans les courants trop rapides où la pagaie est impuissante.



Guyane française (au placér). — Chercheurs d'or, les dimanches et fêtes.

nature contribuent à faire oublier au voyageur les rudesses de la journée qu'il a passée dans l'esquif et les fatigues du franchissement des cascades.

*
*
*

Lors de la découverte des gisements de l'Awa, en 1888, découverte qui a failli créer des complications diplomatiques entre la France et la Hollande, le gouverneur de la Guyane française et celui de la Guyane hollandaise se donnèrent rendez-vous à Saint-Laurent-du-Maroni, à l'effet de discuter sur l'opportunité d'un arbitrage. A la suite de cette entrevue, qui fit l'objet d'un rapport adressé par chacun des deux administrateurs à leur Gouvernement respectif, la question de savoir si le terrain exploité appartenait à la France ou à la Hollande fut soumise à un arbitrage international. Les arbitres, de commun accord, décidèrent, après diverses descriptions géographiques, que le terrain appartenait au domaine hollandais¹.

¹ Voir *Moniteur officiel*, p. 241, 4 juillet 1891, *Traité d'arbitrage passé en Russie le 25 mai 1891*.

A partir de ce moment, l'Awa fut abandonné par les Français et continua à être exploité par nos voisins, qui, depuis vingt-deux ans, n'ont pas encore épuisé cet « El Dorado ». Il en est de même des gisements de Carsewène, qui furent, eux aussi, laissés au Brésil¹.

Le Gouvernement hollandais, en effet, protège depuis plus de cinq années une Société industrielle qui a déjà fait d'actifs travaux de voie ferrée dans l'intérieur des terres, pour aboutir dans la région du « Haut-Maroni » ; on a déjà posé 200 kilomètres de rails. Si nous précisons avec cette certitude de chiffres la somme de travaux déjà accomplis, c'est que, dans un voyage entrepris tout récemment dans la colonie voisine, nous avons pu contrôler ce que nous rapportons.

D'une activité inlassable, les ingénieurs auront bientôt atteint leur but. Et nous estimons que trois ans suffiront à l'accomplissement de ces gigantesques travaux.

A ce moment, — et nous arrivons au point de nos appréhensions que justifieront les événements, — à ce moment, disons-nous, les ravitaillements, qui jusqu'ici se faisaient en grande partie par le commerce de Saint-Laurent-du-Maroni, à l'aide des pirogues montées par des Boschs² ou des Indiens³, seront sensiblement réduits par la concurrence que nous opposera le chemin de fer

¹ Arbitrage du 1^{er} décembre 1900.

La sécurité des mineurs français étant menacée sur cette terre jusque-là contestée, et dont la délimitation avait été négligée dans le précédent traité conclu entre la France et le Brésil, le gouverneur de la colonie, avec l'approbation du Gouvernement, décida d'envoyer des hommes de troupe commandés par le capitaine Lunier, pour rétablir l'ordre à Mapa. Ce jeune officier trouva la mort dans une échauffourée où le parti adverse était composé de guerillas de toutes provenances qui avaient pour chef le nommé Cabral, autre aventurier que le Gouvernement brésilien désavoua.

² Les Boschs sont d'origine africaine et descendent des anciens esclaves qui se sont soustraits à la domination des maîtres et se sont réfugiés dans l'intérieur des terres où ils vivent en famille, dans des huttes bâties près des cours d'eau.

³ Les Indiens appartiennent à la race autochtone et sont aussi appelés Peaux-Rouges, à cause de leur teint qu'ils maquillent de roucou (roucouyer : plante de la famille des Bixacées, dont les graines servent à faire de la teinture rouge).

Le nom d'Indiens, qui a survécu à cette race d'indigènes, est dû à la méprise de Christophe Colomb qui, en découvrant l'Amérique du Sud, pensait se trouver aux Indes occidentales.

hollandais qui, à prix réduit, se chargera de transporter à bref délai les vivres nécessaires à l'alimentation de nos placériens. Il résultera de ce fait que les propriétaires de terrains aurifères, au lieu de s'approvisionner à Cayenne ou au Maroni, feront venir de Surinam tout ce dont ils pourront avoir besoin en vivres, outils et ustensiles de campement, et cela, avec une réduction d'au moins soixante pour cent de frais de transport.

C'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre non à empêcher nos placériens de profiter des avantages semblables que leur offriront nos voisins, mais à leur procurer les mêmes moyens et facilités, si nous ne voulons pas assister à l'anéantissement de notre commerce.

La France nous exporte à elle seule, annuellement, à peu près huit millions de francs (8 000 000), tant en produits alimentaires qu'en tissus, vêtements, chaussures et autres objets de première nécessité. Elle aurait à subir, dès lors, une baisse considérable dans ses envois; partant, le commerce ainsi que le fisc s'en ressentiraient lamentablement.

Que cet avertissement serve de stimulant à ceux qui, possesseurs de capitaux, veulent mettre une partie de leur disponible au service de la Guyane, garantis qu'ils le seront par le Gouvernement, dont les intérêts sont menacés.

V

DU COMMERCE ET DE SES FLUCTUATIONS

Au contact de l'Européen et de l'Antillais, le Guyanais, malgré le soin jaloux qu'il met à conserver son originalité, a été graduel-



Maison V. Darquитай, à Saint-Laurent-du-Maroni.

lement amené à subir des modifications dans ses mœurs et coutumes.

Les commerçants qui sont venus s'établir à Cayenne, il y a environ trente ans, ont trouvé quatre ou cinq concurrents qui

avaient le monopole des affaires et vendaient à des prix exorbitants. Le bon public devait, sans réclamation, passer par la fourche caudine de ses mercantiles compatriotes, maîtres de la place. L'intrusion de l' « étranger » dans le commerce de Cayenne apporta des modifications sensibles dans les prix de vente qui, par le fait, donnèrent au commerce un essor jusque-là inconnu. Il s'en est suivi que les anciens commerçants ont dû faire place au progrès de la nouvelle méthode, et Européens et Antillais se sont implantés et ont fait souche dans le pays. Cette implantation a été des plus heureuses, car c'est à partir de ce moment que la Guyane a constaté un accroissement sensible dans ses transactions commerciales avec l'extérieur. Les procédés loyaux, rationnels et pratiques, des nouveaux négociants ont porté au triple les importations, de 1889 à nos jours¹.

¹ *Importation et exportation : en 1889, 8 593 320 fr. ; en 1905, 24 378 866 fr.*



VI

L'ESPRIT DU GUYANAIS RÉSULTAT MORAL DE SES RELATIONS AVEC L'EUROPÉEN ET L'ANTILLAIS

Au point de vue moral, l'ingérence de l' « étranger » dans le commerce et dans les affaires publiques, ainsi que ses alliances dans les familles du pays, a sensiblement régénéré cette population. La fusion des Français de France et des colonies a modifié chez lui l'esprit d'autonomie qui, malgré son intelligence native, le rendait indifférent à l'instruction et au progrès. Et, comme le Guyanais est rempli d'esprit d'assimilation, les jeunes gens qu'on a décidés à aller compléter leur instruction primaire, mis au contact des hautes études, n'ont pas tardé à faire preuve de leur valeur intellectuelle. Ils sont malheureusement en petit nombre, et cet état de choses est dû au manque d'institution d'enseignement supérieur. Il existe bien à Cayenne un collège, créé depuis 1881, et qui porta le titre pompeux d'Enseignement secondaire, jusqu'en 1888; mais le butin intellectuel de la plupart des professeurs qui le dirigent est insuffisant pour élever les élèves au titre de bachelier. Quand les jeunes gens quittent ce collège, c'est avec difficulté qu'un tout petit nombre est admissible au brevet élémentaire. Ceux dont les parents possèdent les moyens de les envoyer continuer leurs études en France représentent l'infime minorité.

Aujourd'hui que l'édilité du pays est composée d'hommes appartenant à la nouvelle génération, qui ont rompu avec les idées

surannées, il y a tout lieu d'espérer que cette population, intéressante à tous les points de vue, accomplira l'œuvre d'émancipation qui la mettra sur le même pied que la Guadeloupe et la Martinique, qui possèdent, elles, des lycées fertiles en sujets d'élite.

Il faut donc à la Guyane une institution d'enseignement supérieur, pour permettre aux jeunes gens, qui n'ont pas le moyen d'aller en France compléter leurs études, de trouver sur place cet élément intellectuel sans lequel il est difficile aujourd'hui de se créer un avenir. Et cet argent que la colonie attribue, sous forme de bourse, à quelques-uns, favoriserait ceux qui ne peuvent pas jouir de ce privilège.

VII

DES CONSÉQUENCES PROBABLES DE L'ENVAISEMENT DU PORT DE CAYENNE SUR LE COMMERCE ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER

Il y a en ce moment une question vitale qui s'agite et qui est de la plus haute importance pour le commerce : c'est celle de savoir si nous ne serons pas, à un moment donné, obligés de transporter notre mouvement commercial sur un autre centre de la colonie.

Nous avons à lutter contre des éléments implacables. Le port de Cayenne, qui jusqu'ici a servi au mouillage des navires, s'enlize tous les jours avec une rapidité déconcertante. Les débris alluvionnaires, que charrient l'Orénoque et l'Amazone, sont chassés sur les rives de Cayenne et s'agglomèrent plus particulièrement dans le port, qui leur offre un abri facile par sa configuration.

Des raz de marée périodiques venaient dégager le port de ces obstructions et faisaient véritablement l'office de dragues; mais ces perturbations ne se manifestent, depuis quelque temps, que très faiblement.

L'annexe de la Compagnie générale Transatlantique, qui assure mensuellement le service postal entre la Martinique et Cayenne, se voit souvent obligée de mouiller en dehors de la barre qui se trouve à trois milles du port, lorsque les fluctuations de la marée

ne sont pas assez fortes pour lui permettre de franchir cette barre. Les navires de commerce, d'un tonnage tout à fait normal, risquent, eux, de grands dangers, quand ils se voient ballottés par les vagues, dans cette passe étroite, d'où ils sont rejetés sur la vase pour y séjourner désespérément.

Le déblaiement de cette rade, qui est un travail colossal, nécessite une dépense écrasante que le budget de la colonie ne pourra



Maison Lalanne, à Saint-Laurent-du-Maroni. — La glacière.

faire que par intermittence. La plus grande prudence doit présider à l'élaboration du projet de cette formidable entreprise, qui nous paraît pleine d'aléas, et devant la réussite de laquelle nous restons sceptique ; il est à redouter que des dépenses ainsi engagées dans des travaux qui ne souffrent pas d'interruption par leur nature même ne répondent pas, par leur non-achèvement, aux sacrifices que la colonie s'imposerait.

Au lieu de tenter de combattre les éléments par un travail de dragage qui, à notre avis, ressemblerait à la quenouille de Pénélope, nous estimons que la forte somme qui pourrait être affectée à la création du port de Cayenne serait plus sûrement et plus uti-

lement employée à établir une voie de communication par chemin de fer entre Cayenne et le Maroni, d'où serait alimenté le chef-lieu.

En effet, pourquoi la Guyane ne posséderait-elle pas un deuxième centre commercial aussi important que le chef-lieu, et sans qu'en aucune façon celui-ci nuise à celui-là?

VIII

SAINT-LAURENT-DU-MARONI, CE QU'IL FUT, CE QU'IL EST APPELÉ A DEVENIR

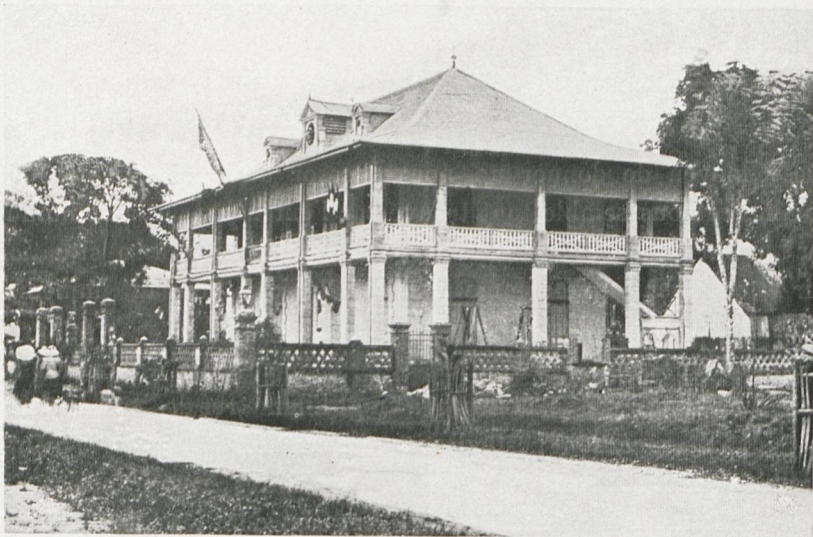
Le moyen de donner un nouvel essor au développement du commerce nous semble tout trouvé par l'extension de la commune du Maroni que nous préconisons, tant par rapport à sa situation sur le continent, que comme point stratégique donnant immédiatement accès aux diverses régions aurifères.

Saint-Laurent-du-Maroni est situé à deux cents kilomètres au nord-ouest de Cayenne, et le port à vingt kilomètres de l'embouchure du fleuve *Maroni*, dont l'estuaire mesure huit kilomètres, de la pointe Galibi, rive hollandaise, à la pointe des Hattes, rive française.

A l'instar des Hollandais et des Anglais, dont les villes principales : Paramaribo et Georgetown, sont bâties dans l'intérieur des fleuves, le Maroni pourrait agrandir son centre industriel sur l'une de ses deux rives (celle de droite, la gauche appartenant à la Hollande). Des exploitations de bois et des manufactures de divers ordres pourraient s'échelonner sur le parcours du port à la pointe des Hattes. Mais comme ce projet, qui est loin d'être une chimère, ne peut se réaliser qu'au bout d'un temps plus ou moins éloigné, nous ne devons envisager pour le moment rien que le côté immédiat de la réalisation de nos vues.

Nous avons des transactions commerciales constantes tant avec les villes voisines qu'avec les Antilles anglaises. Les voies de communication, irrégulières, desservies le plus communément par

des voiliers, causent souvent des retards préjudiciables dans l'importation des denrées alimentaires. D'une part, le fonctionnement régulier d'un bateau à vapeur est un champ d'exploitation fructueuse qui n'est pas à dédaigner parmi les multiples moyens de faire fortune que la Guyane offre au capital. D'autre part, tandis que les bateaux à vapeur ne prennent pas moins de vingt-quatre heures pour se rendre de Saint-Laurent à Cayenne, les marchandises seraient confiées à la gare du chemin de fer, et les deux cents kilomètres de parcours seraient franchis dans un délai maximum de quatre heures, d'où économie de temps et de fret.



Nouvelle mairie, à Saint-Laurent-du-Maroni.

Voilà une partie des services essentiels qu'une voie ferrée, partant de Saint-Laurent, rendrait au commerce. En ce qui concerne les mines, il y aurait à cette gare principale des adaptations de lignes dont les réseaux parcourraient les divers centres aurifères.

*
* *

Saint-Laurent-du-Maroni était un pénitencier fermé. Par une tolérance bien comprise, l'Administration pénitentiaire ouvrit ses portes à l'élément civil, et les deux premiers habitants furent, il

y a trente ans, un Français, M. Enguerrand Tardon, et un Hollandais, M. Duttenhofer; d'autres citoyens les ont suivis, s'y sont établis et, comme eux, ont acquis droit de cité par de multiples acquisitions de terrains. Ils n'ont pas tardé à donner à ce petit coin de la terre française un cachet de cité en formation et dont l'embellissement fait de rapides progrès.

Étant placé sous la dépendance immédiate de l'Administration pénitentiaire, le Maroni, dans sa situation spéciale de commune mixte, ne jouit pas des mêmes prérogatives que les autres communes de la colonie; l'édilité municipale n'est pas représentée par des citoyens élus, mais par une commission composée exclusivement de fonctionnaires civils, dont le maire est le commandant du pénitencier. Cependant l'impulsion qui a été donnée au commerce depuis les dernières découvertes d'or de l'Inini il y a dix ans, et de Mana il y a trois ans, a fait naître dans ce territoire des besoins nouveaux que l'Administration pénitentiaire semble ignorer. Le budget de cette commune, qui se chiffre en moyenne à deux cent cinquante mille francs (250.000 fr.), est alimenté par les commerçants, qui sont imposés sur le même pied que les patentés du chef-lieu.



Saint-Laurent-du-Maroni.
Hôtel du Directeur de l'Administration pénitentiaire.

Les contribuables, dont les intérêts sont connexes à ceux de la commune, réclament leur participation dans l'administration de ses finances, et le moment semble venu de faire droit à cette légitime revendication, qui aurait pour effet de dégager la commission municipale administrative d'une partie de la responsabilité qui lui incombe, tout en donnant satisfaction aux desiderata d'une population dont les représentants, à ce conseil, pourraient discuter de l'opportunité de l'emploi de ses finances.

*
* *

Saint-Laurent, après avoir été pénitencier depuis 1858, est aujourd'hui le siège de la transportation, mais est devenu commune mixte par décret en date du 16 mars 1880.

Sur les instances des autorités locales du chef-lieu, secondées par l'ancien député, M. Henri Ursleur, il fut décidé de concentrer au Maroni le bagne et l'Administration pénitentiaire, dont le centre principal était Cayenne.

Par un décret présidentiel, la concentration a reçu son application; mais il a fallu exécuter des travaux de construction de maisons pour loger les fonctionnaires. C'est ainsi que le Maroni actuel est composé de deux centres bien distincts : l'un, le quartier administratif, superbement bâti, avec de larges rues rectilignes bien aérées; l'autre, l'ancien village devenu aujourd'hui une coquette petite cité, dont la configuration n'est pas moins séduisante.

*
* *

La juridiction actuelle est représentée par un tribunal de première instance, qui a remplacé l'ancienne justice de paix à compétence étendue. A un moment donné, il fut question d'établir à Saint-Laurent le siège du conseil de santé, qui jusqu'ici se tient au chef-lieu. Il est à souhaiter que ce projet ne reste pas abandonné. Cette innovation aurait pour but d'exempter les fonctionnaires, qui sont susceptibles de jouir d'un congé de convalescence, d'aller jusqu'à Cayenne, et, par cela même, de les dispenser de faire un voyage de plusieurs jours, aussi dispendieux que fatigant.

*
* *

Dans la vaste plaine qui s'étend du nord-est au sud-ouest, le service des travaux pénitentiaires exécute, en ce moment, la construction d'un hôpital, en bonne voie de continuité, et dont le plan comprend douze grands bâtiments rectangulaires, d'environ



Saint-Laurent-du-Maroni. — Rue Montravel.

soixante mètres de longueur sur vingt de largeur, qui offriront pour les malades toutes les garanties d'aération et de salubrité. Les fondations bien comprises placent les rez-de-chaussée à plus de deux mètres du sol.

Au nord-est et à l'entrée du village, se trouve, dans un des angles intérieurs du quartier administratif, l'imposante construction de l'Hôtel de ville, qui vient d'être inauguré¹. Les deux façades sud-ouest donnent sur les deux grandes artères : rue de la

¹ M. Sagelet, commis principal des Travaux publics, qui l'avait commencé après en avoir élaboré le plan, ne put continuer son œuvre, ayant été appelé à d'autres fonctions. Cet édifice fut terminé par M. Carrié, surveillant principal, ancien sous-officier du génie.

Caserne et rue Maxime-Du-Camp, qui partent, la première, de la place de la République, et l'autre, de la douane.

En entrant dans le port de Saint-Laurent, on aperçoit sur la berge : l'abattoir, la gare du chemin de fer qui mène de Saint-Laurent à Saint-Jean, le bâtiment de l'état-major des officiers du corps médical et l'hôtel du procureur de la République ; majestueusement planté, l'arbre séculaire, d'une gigantesque élévation, qui sert de refuge à M. Mélinon¹, l'un des premiers commandants du pénitencier. On remarque aussi deux bâtiments qui frappent agréablement la vue : l'hôtel du directeur et la douane. Ce dernier bâtiment vient d'être agrandi pour faciliter l'emménagement des marchandises du commerce. Il comprend, d'une part, un rez-de-chaussée, les magasins et les bureaux de la douane et du service des Postes, et, au premier, les logements des chefs de ces deux services. A cent mètres plus loin, et sur le même parcours à droite, se trouve, en retrait, la prison civile en construction et le camp de la transportation entouré de hautes murailles. Dans l'angle gauche est la maison d'école, qui fait face à l'Hôtel de ville. La cité elle-même comprend plusieurs grandes maisons de commerce.

¹ M. Mélinon, qui contribua à la création des divers centres pénitentiaires, vint au Maroni à l'époque où il n'y avait encore aucune habitation.

IX

SAINT-MAURICE, CENTRE DE CULTURE DES CONCESSIONNAIRES. CE QU'IL FUT ET CE QU'IL POURRAIT ÊTRE

Non loin de Saint-Laurent, à cinq kilomètres de la gare du chemin de fer, on arrive à Saint-Maurice. Dans ce centre pénitentiaire, qui eut son heure de prospérité, on retrouve les vestiges d'une culture laborieuse des premiers forçats : on y rencontre du café, du cacao, de la vanille. Ce centre est à peu près délaissé, grâce à l'incurie de certains administrateurs, qui laissent à plaisir s'anéantir l'œuvre de leurs prédécesseurs. Cette annexe avait été créée dans le but d'encourager les forçats qui voulaient s'adonner à la culture. Une petite école d'agronomie fut instituée sous la direction de M. Mélinon, ancien commandant du Maroni, qu'aucun successeur n'a pu égaler en connaissances techniques, surtout en agriculture, et l'administration forma des élèves concessionnaires.

Les condamnés, encouragés par la sollicitude tutélaire de cet homme de bien doublé d'un administrateur compétent, se mirent résolument à la culture du cacao, du café et principalement de la canne à sucre. On construisit une chapelle, on établit un poste de gendarmerie, dont le brigadier chef était investi du titre d'officier de l'état civil ; on construisit une belle usine pour la manipulation de la canne, et le petit hameau ne tarda pas à revêtir un cachet de prospérité qui lui donnait le riant aspect, avec toutes ses terres

cultivées, ses coteaux et ses vallons, d'un de ces sites pittoresques de la Touraine.

Par le manque d'esprit de suite et de persévérance des dirigeants, ce chef-d'œuvre d'efforts, de bonne volonté et de labeur périclita; on ne fit plus de nouveaux élèves concessionnaires, la gendarmerie fut enlevée, le sanctuaire où les âmes optimistes croient trouver le renfort nécessaire au maintien de leurs idées fanatiques, et où les cœurs meurtris vont chercher un pansement illusoire à leurs ulcères moraux, cette chapelle tomba de vétusté, et, de cette coquette petite commune qui était un salutaire refuge pour les hommes de bonne volonté voulant racheter le passé par leur travail, il ne reste que de faibles vestiges.

De cette ancienne splendeur subsiste seulement l'usine, devenue boiteuse et peu productive, l'alimentation lui manquant.

Ce centre pourrait cependant être relevé, reconquérir sa prospérité d'antan, si l'État, qui se rend bien compte de l'utilité de l'agriculture dans ce pays où le forçat vit en désœuvré, invitait les directeurs de l'Administration pénitentiaire en Guyane à mieux se pénétrer de leur rôle d'administrateurs de cette collectivité spéciale qu'est le forçat, collectivité de laquelle on peut encore tirer parti en régénérant leur moral par un travail approprié aux aptitudes de chacun.

Cette usine a et produit encore du rhum de toute première qualité, sous l'habile direction de son régisseur actuel, M. Perrier, dont les connaissances comme distillateur et mécanicien sont incontestables; mais ce produit, dont la vente est localisée dans le périmètre de Saint-Laurent et acheté par les commerçants qui approvisionnent les placers, pourrait être vulgarisé jusqu'en France, au moyen de réclames. Le bénéfice qu'on en tirerait viendrait en atténuation des dépenses qu'occasionne à l'État l'entretien coûteux de la transportation.

X

DE LA TRANSPORTATION, DU PARTI QU'ON PEUT EN TIRER

Le législateur, en prenant la détermination d'exclure de France et d'expédier à la Guyane les condamnés de droit commun, avait deux objectifs dignes d'un gouvernement soucieux des intérêts et de la sécurité de son peuple :

Purger la France de gens néfastes à la société et coloniser la Guyane.

Le premier but, sans être entièrement atteint, a donné des résultats assez satisfaisants ; mais les essais de colonisation ont en principe échoué, car on a compté sans les diverses mentalités qui composent l'élément du bagne.

Il y a en effet, dans ce foyer d'abjection, trois catégories de forçats :

1° Celui qui, n'envisageant rien que le côté matériel de sa nouvelle existence, essaye d'obtenir un bien-être relatif ou un adoucissement à sa peine, en travaillant.

2° Celui chez qui tout bon sentiment n'est pas éteint, considérant la possibilité d'une réhabilitation, essaye, par sa bonne conduite, de se faire bien noter. Tels Molinier, qui, après avoir été réhabilité, fut conseiller municipal et maire de la commune de Montsinéry pendant de longues années ; Mathiot, qui fut agent-voyer de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni ; Marie Souverville, entrepreneur de travaux de construction à Cayenne.

3° Et enfin celui, et c'est la grosse masse, qui, se sentant irrémédiablement exclu du sein de la société, arrive à la Guyane avec des idées bien arrêtées de se rendre le moins utile possible.

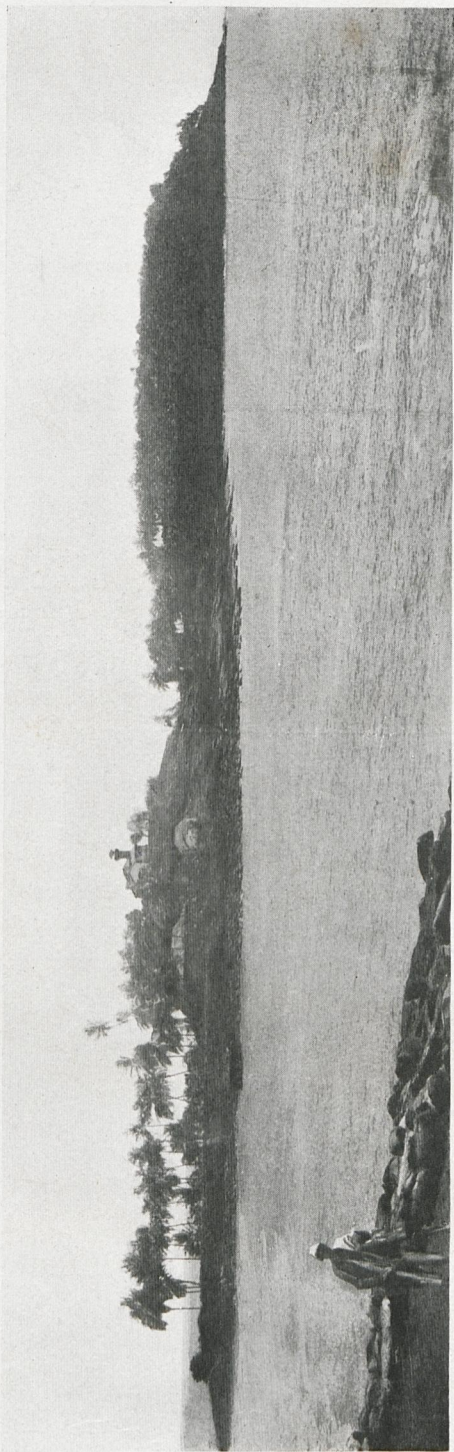
*
*
*

Depuis 1852, époque à laquelle le premier convoi de forçats débarqua aux îles du Salut, l'État n'a obtenu qu'un résultat relativement négatif de ces bras spéciaux qu'on pensait pouvoir utiliser soit à la culture, soit au défrichement, soit à la confection des routes, parce que la masse se rend volontairement impropre à tout service.



Saint-Laurent. — Rentrée des corvées de transportés.

Il existe bien quelques centres ou chantiers d'exploitation de bois ; mais le travail fourni par une quantité relativement considérable d'hommes suffit à peine aux besoins du service des travaux pénitentiaires, à tel point que l'Administration se trouve souvent dans l'obligation, pour la construction de ses bâtiments, ou d'acheter du bois au commerce local, ou d'en faire venir de France, tandis que la forêt, qui est à proximité des camps, pourrait fournir tout le matériel nécessaire.



GUYANE FRANÇAISE -- ILE DU DIABLE

Le relégué est encore plus paresseux que le forçat, dont les condamnations sont souvent l'assassinat, les crimes passionnels ; des faits particuliers et isolés qui envoient au bagne des gens parmi lesquels beaucoup n'avaient pas d'antécédent judiciaire. Le relégué, lui, est communément criblé de petites condamnations pour grivèleries, larcins, vagabondage, vol à l'étalage, etc. ; c'est l'oisif qui a rarement appris un métier ; il flâne à la façon des lazaroni et grappille à la relégation comme il l'a fait dans les rues des villes. C'est enfin le petit voleur qui ne demande qu'à écouler son existence n'importe où, pourvu qu'il n'ait rien à faire.

L'Administration cependant exige qu'il s'emploie à quelque chose, et, lorsqu'il travaille, il a deux sous par jour.

A la Forestière, qui est un camp de la relégation, le commandant de ce pénitencier, qui était M. Conrad Lhuerre, avait fait, il y a environ huit ans, une vaste plantation de cacaoyers. (Le Gouvernement le distingua du reste en cette occasion.)

Le cacaoyer, qui fut jadis une des principales cultures de la Guyane, produisit une abondante récolte après cinq ans ; mais, soit négligence, soit indifférence des commandants ou chefs de camp qui se succédèrent, l'Administration ne recueille aujourd'hui qu'une faible partie de cette production, qui est pillée et dilapidée. Les relégués eux-mêmes se chargent d'en écouler illicitement la majeure partie, soit chez les Hollandais nos voisins, où ils se rendent nuitamment, soit avec les ouvriers mineurs qui parcourent le fleuve du Maroni.

C'est ainsi que toutes les entreprises de culture faites par l'Administration tombent en désuétude et périssent.

* *

Entre le nouveau camp, qui est un chantier de halage des bois en grume que l'on abat dans la forêt voisine, et le chantier Charvein, qui est le camp des forçats incorrigibles, il existe aussi de vastes champs de cacaoyers et de caféiers, mais qui sont envahis par la brousse. L'agent de culture n'ayant pas été remplacé depuis sept ans, l'incurie administrative, aidée de l'inertie du bagnard,

deviennent les deux plaies qui paralysent la bonne volonté de certains commandants de pénitenciers ou des surveillants chefs de camps.

Le chantier Charvein est le centre où l'Administration pénitentiaire interne pour un temps déterminé les condamnés considérés comme incorrigibles et que le tribunal maritime spécial a frappés de peines accessoires, soit pour tentative d'évasion, de meurtre ou autres méfaits. Ils sont étroitement surveillés et soumis à une discipline sévère.

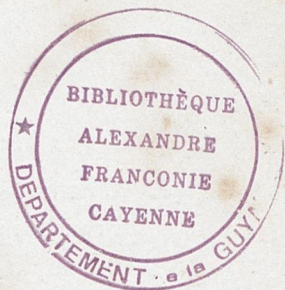
Le surveillant militaire, cet humble et dévoué serviteur de la sauvegarde sociale, dont la fonction est d'être constamment occupé à déjouer les trames et les complots qu'ourdit le forçat, se trouve en présence d'un ennemi bien plus redoutable que dans une colonne ou bataille rangée. Il est le plus souvent frappé par derrière, attiré dans un guet-apens, au moment où il s'y attend le moins. Aussi lorsque ces valeureux sous-officiers sont désignés pour une distinction honorifique, — ce qui est malheureusement trop rare, — ou pour un avancement de classe, ceux qui, comme nous, ont tous les jours l'occasion d'apprécier les moyens énergiques que ces courageux soldats emploient pour maintenir la sécurité de la population de Saint-Laurent, ne peuvent qu'applaudir à un hommage toujours bien rendu et mérité.

L'île du Diable, qui fait partie de l'archipel des îles du Salut, est aussi un lieu d'internement des incorrigibles. Comme à Charvein, les forçats sont gardés à vue. Mais les précautions de surveillance pour empêcher les évasions sont moins grandes et la tâche des surveillants plus facile, aidés qu'ils sont par les requins, qui abondent dans les parages de cet îlot, dont les condamnés ont une salutaire terreur. Les tentatives d'évasion ont rarement réussi, ces redoutables squales se chargeant de faire un macabre et funèbre parti de tout audacieux qui s'aventure à chercher sa liberté par la mer dans ces parages.

Nombreuses cependant sont les évasions en Guyane. Une sorte d'organisation secrète existe parmi les forçats, et à l'insu de l'Administration, qui est souvent impuissante à découvrir leurs conventions, il ne se passe pas d'année que des évasions ne se produisent et que le gouverneur de la Guyane hollandaise ne soit

avisé de l'arrivée de quelque "nouvel étranger". — Plusieurs vont jusqu'en Guyane anglaise, même au Vénézuéla. — Le récit de ces évasions nous entraînerait trop loin.

Ullmo, l'officier de marine prévaricateur condamné à l'internement dans une enceinte fortifiée, a pour résidence l'île du Diable, qui vaut bien une forteresse pour l'emploi auquel cette île est destinée. Mais, au lieu d'être dans une oubliette de forteresse, Ullmo a l'avantage de respirer au grand air. C'est une petite compensation aux illusions perdues. Sevré de l'opium et de la belle Lison, il peut au moins réfléchir à loisir sur les heures vécues à la villa Gléglé et sur les vicissitudes humaines, en attendant le jour où la clémence présidentielle daignera apporter une amélioration à son sort.



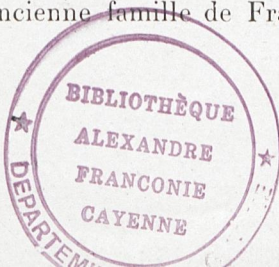
XI

LA GUYANE POLITIQUE, SES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT

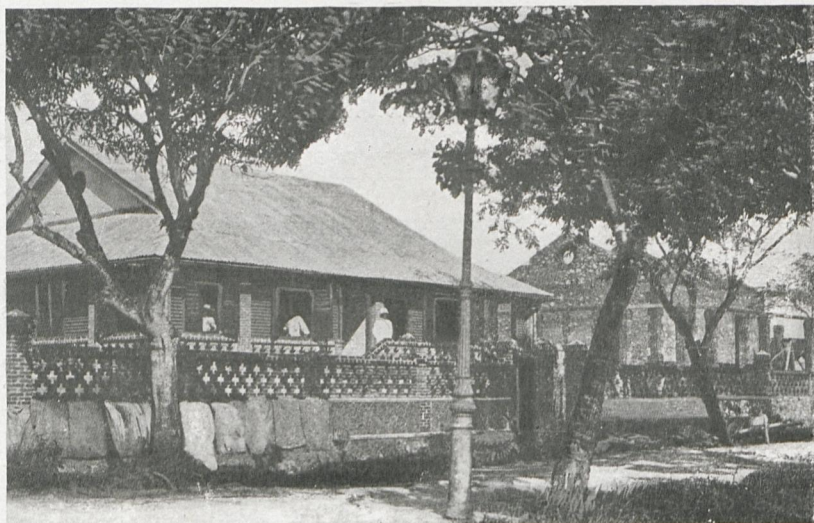
En émettant nos impressions sur la vie politique de la Guyane, nous ne nous arrêterons pas à faire la biographie de tous ses représentants au Parlement, prédécesseurs plus ou moins éloignés de MM. Franconie et Ursleur, qui se sont succédé. L'histoire ancienne de la Guyane nous apprend que tous ont contribué, de toute la force de leur énergie et de leurs connaissances approfondies de la colonie, à l'émancipation de ce pays. Mais nous estimons que la carrière politique de M. Franconie marque une période assez longue dans l'histoire de la Guyane pour qu'il nous soit permis d'y jeter un coup d'œil rétrospectif.

Depuis M. Pomme, directeur des ménageries du Gouvernement sous le gouverneur comte de Villebois, qui fut le premier député de la Guyane, et dont l'élection remonte à l'année 1792, le pays a eu divers autres représentants, notamment MM. Noyer, en 1821; Dorville-Jouannet, en 1849; Victor Schœlcher, notre grand abolitionniste, en 1871; et enfin Gustave Franconie, qui siégea de 1879 à 1910, mais dont le mandat fut interrompu par l'élection de M. Henri Ursleur, qui le remplaça pendant huit années, de 1898 à 1906.

Gustave Franconie, qui est mort dans le trajet de France à la Guyane tandis qu'il venait rendre à ses électeurs compte de son mandat, était issu d'une ancienne famille de France qui était



venue se fixer en Guyane peu après la découverte par Christophe Colomb de cette partie du continent. Son grand-père, Étienne Franconie, joua un rôle prépondérant dans la politique guyanaise; il remplaça Barnel comme agent particulier du Directoire en 1799, et fut investi du commandement du bataillon préposé à la défense de la ville. Alexandre Franconie, qui fut le fils d'Étienne et le père de notre ancien député, se signala par ses grandes idées



Gendarmerie nationale.

républicaines et par son libéralisme. La population, qui l'avait en grande vénération, le surnomma le père du peuple.

Lorsque Delécluse, ce patriote républicain qui contribua à faire la fortune politique de Gambetta, et qui mourut sur la barricade en 1870, fut libéré de sa captivité à la suite de l'amnistie de 1859, Alexandre Franconie le recueillit, et, pour occuper ses loisirs, Delécluse s'était fait le précepteur de Gustave, dont les études étaient incomplètes; il avait alors dix-sept ans. A cette école, Franconie ne pouvait devenir que le républicain sincère qu'il fut d'ailleurs; et lorsque, en 1879, la Guyane fut appelée à élire un représentant, Gustave Franconie fut tout désigné pour être l'élu du suffrage universel.

La population guyanaise, dont la reconnaissance est une des belles et grandes qualités, reporta sur le fils la gratitude qu'elle avait vouée au père, et Franconie siégea à la Chambre vingt-quatre ans, avec la quiétude de l'homme qui considérait la Guyane comme son fief. Mais, le progrès aidant, des besoins nouveaux se faisant sentir, les électeurs se lassèrent de l'inertie de leurs députés et lui opposèrent M. Henri Ursleur, qui remplissait intel-



La rue de la Liberté, à Cayenne, le 24 avril 1910, à cinq heures du soir.
Les dernières élections législatives.

lectuellement toutes les garanties requises pour bien représenter le pays. Mais ses conseillers intimes déplurent à la population; les quelques sympathies qui lui restaient n'ont pu prévaloir contre le mécontentement général. Un revirement se produisit en faveur de Franconie, qui fut renvoyé au Palais-Bourbon en 1906.

Le décès prématuré de M. Franconie créa une situation nouvelle, qui permit à de nombreux compétiteurs de postuler à sa succession :

M. Henri Ursleur, ancien député; M. Ronjon, président du conseil général et maire de Cayenne; M. Eugène Emler, homme

de lettres, publiciste politique et parlementaire, membre du conseil supérieur des colonies ; M. Albert Grodet, ancien gouverneur des colonies.

M. Ronjon n'ayant fait qu'un simulacre de candidature, M. Emler, petit-fils de Claude-George Emler, qui habita la Guyane cinquante-cinq ans, étant arrivé à la dernière heure, ne put affronter la lutte, qui s'établit alors entre MM. Ursleur et Grodet, et se termina par l'élection de ce dernier.

M. Albert Grodet, ancien sous-directeur au ministère des colonies, deux fois gouverneur en Guyane, possède indiscutablement toutes les finesses des rouages administratifs et n'ignore pas ce qu'il faut faire pour la prospérité de cette superbe colonie.

Le pays, qui est décidé à lui faire crédit, attend anxieusement.

XII

LA GUYANE AU POINT DE VUE SANITAIRE

Au point de vue climatérique, le pays n'offre rien de plus particulier que certaines autres colonies. La température est peu variable, et le thermomètre marque de 18° à 32° à l'ombre.

Dans la période de sécheresse, la chaleur du jour n'est pas insupportable; elle est remplacée, dès le coucher du soleil, par une douce tiédeur qui, à son tour, fait souvent place à la brise du soir qu'apporte le jusant. La marée se manifeste toutes les six heures.

Celles des communes qui se trouvent dans l'intérieur des terres sont tout aussi bien partagées, étant à proximité des cours d'eau. D'autre part, et ce qui ne peut être qu'un bien pour certaines cultures, la saison des pluies dure huit mois de l'année, dont cinq d'abondantes et fréquentes ondées et trois de pluies intermittentes, d'avril à juin inclus. Un soleil radieux se fait sentir de juillet à septembre et, vers octobre, le temps se fait brumeux, signe précurseur des prochaines pluies, qui commencent généralement en novembre.

La transition de température n'étant jamais brusque, mais se faisant graduellement, il n'a pas été prouvé que la saison des pluies soit moins saine que la saison sèche. Et, lorsque la santé chancelle, à moins d'avoir été atteint d'insolation, les maladies n'ont pas toujours le climat pour cause.

A proprement parler, la fièvre, qui pourrait être considérée comme maladie endémique en Guyane, se contracte plus commu-

nément dans les zones aurifères que dans les autres centres habités, pour la raison bien simple que les exploiters d'or vivent sous bois, en pleine forêt, dans un humus séculaire qui se dégage de l'épaisse couche de feuilles amoncelées par les ans, et dont le terrain est retourné dans tous les sens par la pioche du mineur, ce qui sature l'atmosphère d'un gaz délétère et augmente l'ambiance.

La durée d'un séjour dans les mines varie entre six mois et un an, suivant les tempéraments, et les complications dans les fièvres qu'on peut y contracter sont rares, quand l'appât de l'or ne conduit pas le chercheur du précieux métal à s'oublier au point de négliger sa santé.

Quant aux épidémies, la Guyane est, de toutes les colonies, celle le plus rarement éprouvée. Depuis la période de fièvre jaune qu'elle a traversée, de 1885 à 1886, aucun fléau de l'espèce ni d'autres n'est venu terroriser ses habitants.

*
* *

De ces détails nous concluons qu'une hygiène raisonnablement suivie par l'Européen lui épargnera les quelques inconvénients inhérents au climat, tel que l'appauvrissement du sang. L'alcool, qui est un danger sous quelque latitude où l'on se trouve quand on en abuse, pris rationnellement, devient, au contraire, un préservatif contre les fièvres. Absorbé comme apéritif, l'alcool, sous forme d'absinthe, de rhum ou de toute autre liqueur, a la propriété de supprimer le développement des bacilles paludéens que l'on hume dans les bois.

C'est donc à tort qu'on a perpétué la réputation d'insalubrité qui est faite à ce pays où ont vécu, aux époques les plus reculées, et vivent encore de nombreux Européens, fonctionnaires et industriels, dont la plupart ne pensent à la France que par un sentiment de haut patriotisme, ayant trouvé dans ce coin hospitalier, essentiellement français, la récompense due à leur courage et à leurs efforts.

Saint-Laurent-du-Maroni, 4^{er} mai 1910.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
I. — La Guyane. — Sa configuration géographique.	11
<i>Richesses commerciales, industrielles, agricoles</i>	12
<i>Main-d'œuvre insuffisante</i>	14
<i>Une grande ennemie</i>	15
II. — De la culture.	17
<i>Les anciennes sucreries</i>	18
<i>Toujours l'immigration indispensable</i>	18
<i>Voies de pénétration</i>	20
<i>Élevage et alimentation</i>	20
III. — Richesses forestières. — Du balata et des diverses essences de bois. — Leur exploitation.	23
IV. — De l'industrie aurifère et des voies de communication.	27
<i>Voyage au pays de l'or</i>	28
V. — Du commerce et de ses fluctuations.	33
VI. — L'esprit du Guyanais. — Résultat moral de ses relations avec l'Européen et l'Antillais.	35
VII. — Des conséquences probables de l'envasement du port de Cayenne sur le commerce et des moyens d'y remédier.	37
VIII. — Saint-Laurent-du-Maroni, ce qu'il fut, ce qu'il est appelé à devenir	41
IX. — Saint-Maurice, centre de culture des concessionnaires. — Ce qu'il fut, ce qu'il pourrait être.	47
X. — De la transportation, du parti qu'on peut en tirer	49
XI. — La Guyane politique. — Ses représentants au Parlement	57
XII. — La Guyane au point de vue sanitaire	61

PLANCHES HORS TEXTE

Carte des placers de la Guyane	23
Plan de Saint-Laurent-du-Maroni.	64

34896. — TOURS, IMPRIMERIE MAME

PLAN GÉNÉRAL DE ST LAURENT

Echelle de $\frac{1}{2.000^e}$

Légende

- Constructions terminées et habitées.
- Constructions projetées.
- Bâtiments à condamner.

